



CONSEILS ET TECHNIQUES

(Siret : 81228983300012)

M. PAUSE

23 rue de la Buse
97460 ST PAUL



Entreprise titulaire de la qualification

QualiPV 500 (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 23 décembre 2024 au 23 décembre 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 29/06/2023 : 2019112985Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)
- décennale au 29/06/2023 : 2019112985Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)

QualiPV 36 (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 11 juillet 2024 au 11 juillet 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 29/06/2023 : 2019112985Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)
- décennale au 29/06/2023 : 2019112985Y - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)



Numéro QualiPV : QPV/55920

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 23 décembre 2024

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 23 décembre 2026 pour QualiPV 500 (probatoire), 11 juillet 2026 pour QualiPV 36 (probatoire)